



# Association pour la sauvegarde du patrimoine du Bandiat et de ses affluents

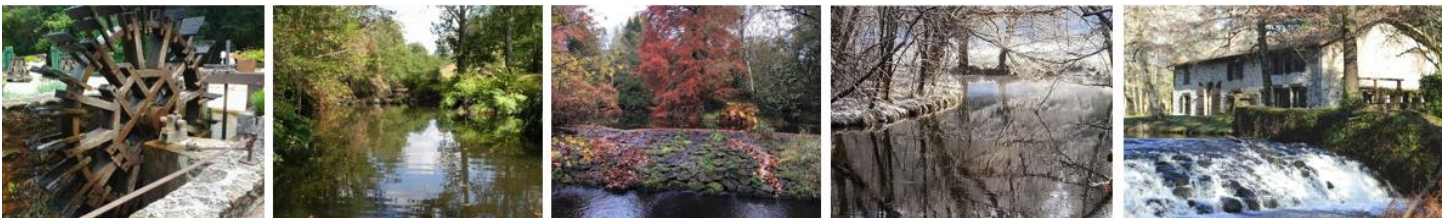
L'association vise à la protection et la mise en valeur du patrimoine historique, architectural, aquatique, économique et environnemental lié à la rivière du Bandiat et de ses affluents, et à la prise en compte du droit associé à ce patrimoine. L'association veut contribuer à la sauvegarde du patrimoine du Bandiat incarné par les seuils des moulins et des forges.

## Pourquoi une association ?

Créée en 2018<sup>i</sup> par des habitants fortement attachés au patrimoine du Bandiat, l'association considère que les destructions envisagées de seuils doivent être sérieusement étudiées et qu'elles remettent en cause, dans une perspective de long terme, les atouts du Bandiat. Ces atouts sont le patrimoine historique, architectural, aquatique, écologique et environnemental. Les enjeux touchent à la conservation et la mise en valeur des paysages actuels et au développement touristique de la région. Tous les habitants de toutes les communes proches du Bandiat et ses affluents sont concernés.

Avant de détruire le patrimoine du Bandiat à jamais dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau<sup>ii</sup>, demandons-nous pourquoi ce que l'on veut détruire existe ? Ces moulins ou ces forges sont là depuis des

siècles, les seuils qui renaient l'eau et offraient une énergie naturelle ont été créés pour eux. Toute la région limitrophe du Bandiat et de ses affluents vivaient de cette économie qui associait la force motrice de l'eau aux industries locales. Les pièces d'eau ainsi créées, que l'on veut aujourd'hui détruire, représentent des espaces où oiseaux, poissons, insectes et une biodiversité végétale prospèrent. Les nier et les anéantir c'est lourdement hypothéquer l'avenir. ASP Bandiat souhaite une nouvelle réflexion sur l'entretien et la mise en valeur des rives du Bandiat et la gestion des milieux aquatiques en générale, ainsi que sur la programmation de travaux prévus. Le respect et la mise en valeur de l'histoire du Bandiat apportera des solutions de développement durable qui serviront le développement touristique et économique dès maintenant et pour les générations futures.



## L'avenir du Bandiat nous concerne tous

Le Bandiat est essentiel aux paysages de notre région, il est beau, attractif, ne le dénaturez pas ! ASP Bandiat fait appel à tous ceux qui veulent sauvegarder ce patrimoine, la nature et l'histoire du Bandiat et de ses affluents et à ceux qui veulent faire partie d'un nouveau mouvement pour le renouveau de la région. En effet toute décision qui dénaturerait ce patrimoine aurait des conséquences dramatiques sur le développement de la région. ASP Bandiat demande aux pouvoirs publics que toute décision qui touche cette rivière, soit accompagnée d'une réflexion qui prenne en compte ces enjeux et qui réponde aux questions des citoyens qui côtoient ou qui aiment cette rivière.

On demande que soient posées les questions suivantes à propos des seuils : Quel rôle peut jouer le Bandiat, et autres structures sur le Bandiat :

- En tant qu'élément essentiel au patrimoine historique de la région ;
- En tant que composante essentielle au paysage ;
- En terme de régulation des eaux lors des périodes de sécheresse ainsi que lors des inondations ;
- En terme d'élément essentiel à la biodiversité qui a évolué pendant des siècles ;
- Et éventuellement en tant que source d'énergie renouvelable.

## Les actions de l'association ?

ASP Bandiat se veut un point de contact pour les pouvoirs publics de la région pour leur faire prendre conscience des enjeux patrimoniaux, écologiques et touristiques à propos des travaux qui pourraient être entrepris sur le Bandiat et ses affluents (Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais, Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin). L'objectif est d'alerter les autorités ministérielles nationales, en particuliers celles concernées par l'environnement, le patrimoine culturel et touristique.

ASP Bandiat tiendra ses membres et le publique informé par un site web. Elle organisera aussi des manifestations.

Les membres seront conviés à l'assemblée annuelle qui a lieu au mois d'avril.

## Pour plus d'informations ? Contactez-nous :

**Présidente :** Abigail Jones  
**Secrétaire :** Erwan Carabin  
**Trésorier :** Robert de Geus  
**Email :** [info@asp-bandiat-assoc.fr](mailto:info@asp-bandiat-assoc.fr)  
**Web :** <http://asp-bandiat-assoc.fr>

**Adresse du siège :**  
Association pour la sauvegarde du patrimoine du Bandiat et ses affluents,  
Mairie Savignac de Nontron,  
Le Bourg, 24300 Savignac-de-Nontron



## Bulletin d'adhésion

Si l'ensemble de notre projet vous intéresse, devenez membres d'ASP Bandiat pour la somme de 15 € à titre de cotisation pour une personne ou de 20€ pour un couple par an.

*Nom :* ..... *Prénom :* .....

*Adresse postale :* .....

*Téléphone :* ..... *Mobile :* .....

*Email :* .....

**Je désire adhérer à ASP Bandiat:**

Adhésion annuelle individuelle 15 €

Adhésion annuelle couple 20 €

Règlement par chèque à l'ordre de Assoc. ASP Bandiat ou par virement bancaire (FR76 1240 6000 1380 0110 9559 724)

*Date :* ..... *Signature :* .....

**Envoyez ce formulaire accompagné de votre règlement à :**

ASP Bandiat  
Mairie Savignac de Nontron, Le Bourg  
24300 Savignac-de-Nontron

**Ou envoyer un scan par email :** [info@asp-bandiat-assoc.fr](mailto:info@asp-bandiat-assoc.fr)

<sup>i</sup> ASP Bandiat et une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Identification R.N.A. : W242001639

No d'annonce : 309. Paru dans le Journal Officiel le : 06/10/2018 [http://www.journal-officiel.gouv.fr/publications/assoc/pdf/2018/0040/JOAFE\\_PDF\\_Unitaire\\_20180040\\_00309.pdf](http://www.journal-officiel.gouv.fr/publications/assoc/pdf/2018/0040/JOAFE_PDF_Unitaire_20180040_00309.pdf)

<sup>ii</sup> 30 décembre 2006 - **Loi n° 2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)**; 2015 - Demande de Déclaration d'Intérêt Général et demande d'autorisation LEMA; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PERIGORD COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD VERT NONTRONNAIS.  
Notice DECLARATION D INTERET GENERAL